

AVIS

Séance publique du Bureau communautaire délibératif

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Roannais Agglomération informe les habitants des communes membres que le Bureau communautaire délibératif se réunira, en séance publique, afin de délibérer sur l'ordre de jour ci-joint, le :

Judi 5 décembre 2024 à 12h00

Au siège de Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès - 42300 Roanne
Salle de Bureau, 2ème étage

Affiché au siège de Roannais Agglomération le 29 novembre 2024